

Note d'information

Le CAP fonctionne grâce à l'implication régulière des encadrants et bénévoles, que ce soit au bord des bassins, ou au local pour la vérification du matériel ou le passage des diplômes de secourisme.

Afin d'encourager le passage de niveau d'encadrements, TIV, secourisme, ... le Conseil d'Administration du CAP a décidé d'apporter une aide financière au passage de tous ces niveaux.

Cette aide correspond à environ 30% du cout de la formation. Les formations de secourisme restent prises en charge à 100%.

Elle sera versée en 4 fois (pour les montants supérieurs à 50€) :

- 1/3 à l'inscription à la formation
- 1/3 à la réussite à l'examen
- 1/6 à la 1ere année d'encadrement (déduction lors de l'adhésion annuelle)
- 1/6 à la 2eme année d'encadrement (déduction lors de l'adhésion annuelle)

Le tableau ci-dessous récapitule les montants :

Formation		Participation financière	Répartition			
			1/3 Inscription	1/3 Réussite	1/6 Année 1	1/6 Année 2
Plongée	N4	500 €	167 €	167 €	83 €	83 €
	E1	15 €	15 €			
	E2	15 €	15 €			
	E3	750 €	250 €	250 €	125 €	125 €
	E4	900 €	300 €	300 €	150 €	150 €
Apnée	N4	110 €	37 €	37 €	18 €	18 €
	Initiateur (dans le CODEP63)	15 €	15 €			
	Initiateur (hors CODEP 63)	90 €	30 €	30 €	15 €	15 €
	MEF1	190 €	63 €	63 €	32 €	32 €
	MEF2	300 €	100 €	100 €	50 €	50 €
NAP	Initiateur	90 €	30 €	30 €	15 €	15 €
	MEF1	250 €	83 €	83 €	42 €	42 €
Bio	FB1+	210 €	70 €	70 €	35 €	35 €
	FB2	210 €	70 €	70 €	35 €	35 €
Secourisme	PSC1	30 €	30 €			
	Recyclage PSC1	15 €	15 €			
	PSE1	350 €	350 €			
	Recyclage PSE1	50 €	50 €			
TIV	Formation TIV	Prise en charge totale				

Cette aide est applicable rétroactivement à toutes les formations débutées pendant la saison 2018-2019. Elle sera réévaluée par le CA à chaque début de saison.

Le Conseil d'Administration du CAP